

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes CHAPEL Louise – LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LADAURADE Yvan – LAFFARGUE Louis – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENT EXCUSÉ : M. LARRALDE Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur OLIVÉ Michel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent de clôture s'élève à 445 187,24 €.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		347 064,79 €		56 424,36 €	- €	403 489,15 €
Opérations de l'exercice	392 698,03 €	475 039,33 €	57 491,22 €	16 848,01 €	450 189,25 €	491 887,34 €
TOTAUX	392 698,03 €	822 104,12 €	57 491,22 €	73 272,37 €	450 189,25 €	895 376,49 €
Résultat de clôture		429 406,09 €		15 781,15 €		445 187,24 €

▣ Compte Administratif Assainissement

Le Compte Administratif 2020 du budget assainissement a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent global s'élève à 327,72 €.

2 – Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 présentés par Madame BERINGUER, Trésorier pour le budget communal et le budget annexe assainissement.

3 – Affectation des résultats 2020

Budget Communal

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020		
Résultat au 31/12/2020	Excédent	429 406,09 €
	Déficit	
Excédent au 31/12/2020		429 406,09 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)		- €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		429 406,09 €

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020		
Résultat au 31/12/2020	Excédent	14 878,88 €
	Déficit	
Excédent au 31/12/2020		14 878,88 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)		14 551,16 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		327,72 €

4 – Budgets Primitifs 2021

Le Conseil Municipal adopte les budgets pour 2021 :

■ **Budget Commune**

Fonctionnement

Dépenses 899 468.09 €

Recettes 899 468.09 €

Investissement

Dépenses 496 554.15 €

Recettes 496 554.15 €

■ **Budget annexe Assainissement**

Fonctionnement

Dépenses 62 367.72 €

Recettes 62 367.72 €

Investissement

Dépenses 69 604.88 €

Recettes 69 604.88 €

5 – Vote du taux des taxes

Il est proposé de reconduire les taux communaux des taxes foncières (bâti et non bâti) au niveau actuel. Mais la réforme de la taxe d'habitation nous amène à effectuer des modifications techniques compte tenu de l'intégration du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'ajoute au taux communal de 8.03 %.

Bien noter que cette modification est neutre pour le contribuable. Le taux départemental (13.47 %) inclus dans le taux communal ne sera bien entendu plus perçu par le Département.

Ainsi, il est proposé de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21.50 % correspondant à la somme du taux communal (8.03 %) et du taux départemental (13.47 %).

Le taux du foncier non bâti reste fixé à 28.93 % sans changement.

6 – Plan de relance

Il est exposé que la politique contractuelle de l'Etat va dorénavant passer par la signature d'un nouveau dispositif à l'échelle intercommunale : le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) dont l'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des actions financées par l'Etat au titre du plan de relance sur un territoire.

Le CRTE ayant vocation à intégrer les programmes existants, la Communauté de Communes signataire du contrat nous demande de lister les projets d'investissement communaux connus.

Il est convenu de proposer les projets suivants :

- ✓ Rénovation de la maison Aurisset avec création de logements*
- ✓ L'aménagement de l'espace Tour de l'Abbaye*
- ✓ Création d'un espace loisir (city-stade, aire de jeux*

Ces projets seront essentiellement financés par des dispositifs existants de droit commun.

Il est bien précisé que ce contrat sera évolutif en cours de mandat pour tenir compte des nouveaux choix que le Conseil Municipal serait amené à effectuer.

7 – Fonds de concours

Il est décidé de demander des fonds de concours auprès de la CCLO au titre du financement du projet accessibilité.

8 – Bail terrain communal

Suite au tirage au sort, la parcelle communale cadastrée section BS 106p, d'une surface de 1 ha 95, située au lieu-dit Bernet, est attribuée à Sébastien GOMES au prix de 186.58 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail avec Monsieur GOMES avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

9 – Chemin Sourd – Enquête publique

Monsieur DUPLAA, héritier de Monsieur SOURD, a accepté les conditions d'intégration du chemin privé desservant la maison SOURD dans la voirie communale : paiement des frais de géomètre et de notaire et participation financière de 6 500 €.

En conséquence, il est décidé au préalable de procéder à une enquête publique conformément à la réglementation.

10 – Demande de M. PORTE LABORDE David pour l'aliénation de deux chemins ruraux

Les demandes de David PORTE LABORDE ont été présentées. Afin d'instruire ces demandes, la commission de voirie se rendra sur les lieux.

11 – Etude photovoltaïque du SDEPA

L'étude de préfaisabilité photovoltaïque établie par le Syndicat d'Energie (SDEPA) a été présentée.

Il s'avère que seule la salle des sports pourrait être éligible compte tenu de l'exposition (sud-est) et des caractéristiques du toit (absence d'amiante et pente faible de 21 %).

Selon l'étude, l'installation de panneaux photovoltaïques sur 530 m² pourrait être envisagé sous réserve que la charpente soit en capacité de supporter l'excédent de poids ce qui doit être vérifié avant poursuite du projet.

Il faut bien noter qu'un tel projet serait pris en charge en totalité par le SDEPA qui reverserait à la commune 40 % du produit de la vente d'électricité qui est estimé à 1 500 €. Ce coût est modique mais l'intérêt du projet est de participer à l'effort de transition écologique.

12 – Calendrier des commissions

- ✓ *Commission des impôts : mardi 6 avril 2021 à 9 h*
- ✓ *Commission Patrimoine, culture, associations et groupe communication : vendredi 9 avril 2021 à 18 h*
- ✓ *Commission voirie : samedi 10 avril 2021 à 9 h*
- ✓ *Commission équipements collectifs : mardi 13 avril 2021 à 18 h*

*-*_*_*_*

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 1^{er} juin 2021 à 20 h 30